



SÉJOURS NEIGE VACANCES HIVER 2019

.....
**FAMILLES
ADULTES
PETITS GROUPES**
.....

Au départ de Saint-Brieuc et Rennes

LES PLAISIRS DE LA NEIGE, L'ESPRIT TRANQUILLE

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, VOTRE ORGANISATEUR DE SEJOURS A LA NEIGE

La Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor - Fédération d'associations laïques et mouvement d'éducation populaire – vous propose des séjours à la montagne « clé en main ».

Des formules « tout inclus » avec transport, sans mauvaise surprise pour votre porte-monnaie et pleine de magie hivernale qui résultent de plus de 50 ans d'expérience dans le tourisme social et solidaire.



PARTAGEONS UN PROJET COMMUN POUR DES VACANCES AUTREMENT

De vraies vacances pour se détendre, profitez des bienfaits de la montagne et des grands espaces.

Nous nous occupons de tout : récupération des forfaits le 1^{er} jour, commande des paniers-repas...

Des pistes à dévaler, chacun à son rythme et selon son niveau.

Des expériences inédites à partager avec vos proches et ceux que vous allez rencontrer.

Un environnement à (re)découvrir : la culture montagnarde, les spécialités régionales...

TARIFS PREFERENTIELS SUR DES GRANDS DOMAINES

Grâce à nos recherches et notre réseau, vous bénéficiez de tarifs groupes préférentiels sur nos séjours : de -20 à -30 % par rapport aux prix publics, que vous soyez déjà adhérent ou en devenir.

Nous mettons nos compétences à votre service, afin de rendre la montagne et les plaisirs de la glisse accessible à nos adhérents. Pour votre séjour, l'adhésion est obligatoire.

NOS FORMULES "TRANQUILLITE", UN PRIX MAITRISÉ QUI COMPREND

- * Le transport aller-retour de nuit en autocar grand tourisme fauteuils inclinables, climatisation, vidéo, micro, toilettes. Des départs et retours de Saint Briec et Rennes (**+ Nantes pour séjours St Lary et Andorre**) ;
- * Le petit-déjeuner du trajet ;
- * L'hébergement (en chambre de 2, 3 ou 4 pers.) et la pension complète en village vacances. Les repas du midi peuvent être pris sur les pistes sous forme de paniers repas (ou restaurants d'altitude au choix en Andorre) ;
- * Le linge de lit et le linge de toilette;
- * La connexion WIFI gratuite sur les centres d'accueil ;
- * dans les formules skieur : la location du matériel de ski et les forfaits pour les remontées mécaniques (5 jours) ;
- * Un encadrement du séjour par la présence d'un accompagnateur facilitateur ;
- * L'assurance APAC / MAÏF du séjour.

AIDE AU PAIEMENT

La Ligue de l'enseignement vous permet d'utiliser vos chèques vacances, vos bons CAF « évasion » et MSA pour le paiement du séjour.

Les frais d'adhésion sont offerts sur présentation de la carte Cezam en Bretagne (en cours de validité).

En cas de demande de paiement échelonné (en 2 ou 3 mensualités), nous contacter le plus tôt possible pour la mise en place de l'échéancier.

⚠ Les chèques vacances et les espèces doivent nous être remis en mains propres contre remise d'un bordereau, sur rendez-vous, au « pôle séjours » de la Ligue de l'enseignement (protocole de prévention des vols).

► Clôture des inscriptions : le 28 janvier 2019 ◀

Prêt(e) pour un hiver au sommet ?

Découvrez nos 3 destinations de vacances entre amis ou en famille

St Lary (Hautes-Pyrénées)

Serre-Chevalier (Hautes-Alpes)

Encamp (Andorre)



► Clôture des inscriptions : le 25 janvier 2019

Plaquette imprimée sur papier recyclé par le conseil départemental 22.

Côtes d'Armor
le Département



du samedi 9 au samedi 16 février

1^{ère} semaine des vacances

NOUVEAU

ENCAMP (Principauté d'Andorre)

Hôtel = 1 700 m d'altitude

Altitude du domaine = 1 710 à 2 822m

210 km de ski de piste soit 130 pistes : **21 49 38 22**

LE SITE

Composé de **210 km** de pistes, **Grandvalira**, est le plus grand domaine skiable des Pyrénées.

Situé au nord de la Principauté d'Andorre à la frontière avec la France, la station assure une bonne qualité de neige et le domaine est réputé pour son ensoleillement régulier.

Sportive et privilégiée, la station possède l'unique piste de descente en Andorre adaptée aux compétitions de niveau international et a accueilli plusieurs épreuves de Coupe du monde.

Parmi les zones réservées aux enfants, un Snow Club Mickey est à disposition : 1 des 2 seuls au monde! 3 snowparks complètent cette nouvelle destination pleine de surprises.

Les repas seront pris dans 6 restaurants d'altitude au choix sous forme de self-service.

L'HEBERGEMENT

Situé à Encamp, l'**hôtel****** bénéficie d'une proximité immédiate de l'arrêt de bus menant à la télécabine « Funicamp ». Toutes les 5 min, un téléphérique vous permet d'accéder gratuitement aux pistes de Grandvalira.

Ses 60 chambres (doubles, triples ou quadruples) sont spacieuses et équipées de salle de bain complète, de sèche-cheveux et TV par satellite. L'hôtel dispose d'une salle de jeux avec billard, baby-foot, grands jeux électroniques, d'un restaurant avec service buffet pour les petit-déjeuners et les dîners, d'une zone Wi-Fi gratuite, d'une consigne à bagages, d'un garde skis à la réception et d'une blanchisserie.

Un arrêt de bus devant l'hôtel permet de se rendre à Andorre-la-Vieille toutes les 15 - 20 minutes.

LES ACTIVITES, LES SERVICES

- Inclus : les plaisirs de la neige et de la montagne, pistes de luge, des espaces de promenade « piéton en raquettes », des espaces nouvelles glisses (les stades de surf, bosses, slalom, snowpark, bordercross, freeride, etc),
- Avec participation : les cours à l'école de ski, shopping détaxé, le complexe thermoludique & de bien-être « **Caldea** », les bus de jour / de nuit reliant les autres villages etc.

Nos tarifs « tranquillité »



Adulte skieur	➤ 895 €
Enfant 12-17 ans	➤ 850 €
Enfant -12 ans	➤ 750 €
Supplément SURF	➤ 40€
Autre demande, nous contacter.	



du samedi 9 au samedi 16 février

1^{ère} semaine des vacances

SAINT-LARY PLA D'ADET (65 – Hautes-Pyrénées)

Village-vacances = 1 700 m d'altitude

Altitude du domaine = 1 700 à 2 500m

100 km de ski de piste soit 55 pistes : **7** **25** **14** **9**

LE SITE

Domaine skiable s'étendant sur 3 secteurs offrant toute sa diversité de pistes et de paysages ! Un domaine unique aux portes du Parc National des Pyrénées.

Un télésiège débrayable 6 places permettant un accès rapide et confortable au Haut du Pla d'Adet d'où le panorama est exceptionnel.

2 HEBERGEMENTS AU CHOIX

☑ La résidence-club «le Mouflon» (alt. 1700 m.), idéalement située à 80 mètres des pistes et à 5 minutes à pied du téléphérique menant au village et aux thermes, apparaît comme un magnifique belvédère sur la vallée d'Aure. Chambres de 2 à 4 lits ou appartement de 4 à 6 personnes avec sanitaires complets.

☑ La résidence-club « les Ramondies » situé au cœur de l'ambiance du village, en face des télécabines et du complexe thermoludique. Appartements de 2, 4 et 6 lits avec sanitaires complets.

Une cuisine traditionnelle et régionale vous sera proposée dans un restaurant convivial bénéficiant d'une vue panoramique sur la vallée ou d'une vue sur la vie du village. Panier repas à la demande.

Un **club-enfant** pour les 6 à 12 ans et un **club-jeunes** pour les 13 – 17 ans avec l'organisation d'activités manuelles, culturelles, sportives, jeux de plein air, luge... est à votre disposition dans les 2 résidences.

L'après-ski se déroulera dans le salon détente autour du bar avec des soirées bien organisées par l'équipe d'animation, des jeux de société, bibliothèque, ludothèque, salle de sports (aux Ramondies), billard, local à ski, **accès Wifi à l'accueil**.

LES ACTIVITES, LES SERVICES

- Inclus : les plaisirs de la neige et de la montagne, 2 pistes de luge, des espaces de promenade « piéton », des espaces nouvelles glisses (les stades de surf, bosses, slalom et halfpipe), navettes-bus.
- Avec participation : 2 Ecoles de ski français, Halte-garderie, jardin des neiges, snowpark sonorisé, l'espace de glisse ludique "KIDPARK" destiné aux skieurs, balades en raquettes (ex : au lac de l'Oule accessible par le télésiège du lac), le complexe thermoludique & de bien-être « **Sensoria el Rio** », le cinéma etc.

Nos tarifs « tranquillité »



Adulte non skieur ➤ 730 €

Adulte skieur ➤ 935 €

Enfant 6-16 ans ➤ 818 €

Enfant -6 ans ➤ 500 €

Supplément SURF ➤ 40€

Autre demande, nous contacter



du samedi 16 au samedi 23 février

2^{ème} semaine des vacances

SERRE-CHEVALIER (05- Hautes-Alpes)

Village de St Chaffrey = 1 350 m d'altitude

Altitude du domaine = 1 200 à 2 800 m

250 km de pistes ski alpin soit 123 pistes : 23 29 35 13

35 Km de pistes ski de fond dont 1 2 4 1

LE SITE

A proximité du parc national des Ecrins, Serre Chevalier Vallée est le regroupement de la ville de Briançon (ville inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO) et de 3 villages. Avec 410 hectares de domaine skiable balisé, le domaine skiable de Serre Chevalier Vallée, dans les Hautes Alpes, est le 1^{er} domaine skiable non-relié français. Boardercross, funnycross, snowpark, animations pour tous les goûts. Grand Ski dans des espaces ludiques, ou ski en famille dans les zones protégées... à chacun son Serre-Che !

L'HEBERGEMENT

Une vue imprenable sur la montagne, des espaces chaleureux et lumineux, le village vacances « les 4 saisons Spa & Resort » est classé ***. Intégré au réseau national de la Ligue de l'enseignement, il est juché à 1 350 m dans le village de St Chaffrey et est exposé plein sud. Situé à 800 m des pistes du 5^{ème} domaine skiable français, les 50 nuances de blanc de ses paysages vont vous émerveiller.

Salle de restauration panoramique avec terrasse extérieure, repas sous forme de buffet (cuisine familiale et gourmande). Soirées animées.

L'après-ski pourra se composer de jeux et animations ludiques et familiales toute la journée et tous les soirs, à votre disposition : coin lecture, tables de ping-pong et salle de jeux à votre disposition.

LES ACTIVITES, LES SERVICES

- Inclus : les plaisirs de la neige et de la montagne, des navettes privées en continu gratuites vous déposeront en 5 min directement au départ des pistes à Chantemerle au cœur du domaine.
- Avec participation : **Visite de Briançon le jour d'arrivée, ville inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco : env. 10 € / pers.** Clubs pour les enfants et les jeunes de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans.
Ecole de ski, sorties raquettes, accès « espace zen » : sauna - hammam- jacuzzi, sorties nature et patrimoine etc.

Nos tarifs « tranquillité »



Adulte non skieur	➤ 745 €
Adulte et ado skieur	➤ 1 030 €
Enfant 6-10 ans	➤ 895 €
Enfant - 6 ans	➤ 535 €
Supplément SURF	➤ 40 €
Autre demande, nous contacter	



CONDITIONS GÉNÉRALES

PREAMBULE Etablies en référence au décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

La Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor est la représentation départementale de la Ligue française de l'enseignement et de l'Education Permanente fondée en 1866 par Jean Macé. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

1 – INSCRIPTION : La place est réservée lorsque la fiche d'inscription nous est retournée, accompagné d'un chèque de 30% du montant du séjour. Le solde du séjour devra être réglé 31 jours avant le départ.

2 – ADHESION : Les séjours sont ouverts à tous les adhérents de la Ligue de l'enseignement ou d'une association affiliée : amicale laïque, USEP, UFOLEP, ... sans aucune forme de discrimination.

3 – RESPONSABILITE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT : Elle agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent et les compagnies de transport, les hôteliers et les autres prestataires de service. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure : mouvement de grève, changements d'horaire imposés par les transports routiers, troubles politiques, catastrophes naturelles, intempéries, problèmes d'insécurité. Dans le cas où la responsabilité de la Ligue de l'enseignement serait recherchée en raison d'un fait personnel, cette responsabilité ne pourrait dépasser le prix facturé à l'adhérent.

4 – RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR : La mise en œuvre des séjours proposée dans cette brochure suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires, hôteliers, restaurateur,.... Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. L'organisateur se réserve, si les circonstances l'y obligent en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, le droit de modifier, ou même d'annuler ses programmes.

5 – RESPONSABILITE DU PARTICIPANT : Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour. Toute réclamation relative à un

voyage ou à un séjour doit être adressée dans un délai d'un mois après la fin des prestations par lettre recommandée avec accusé de réception à la Ligue. Passé ce délai d'un mois, cachet de la poste faisant foi, la Ligue de l'enseignement se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou un séjour.

6 – ANNULATIONS : Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. Une annulation du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

Nombre de jours avant le départ	Pourcentage retenu du prix total
Plus de 31 jours	Les frais de dossiers soit 85€/personne ou 120€/famille
Entre 30 et 21	30%
Entre 20 et 15	60%
Entre 14 et 8	80%
Moins de 8 jours	100 %
Non présentation	100%

Du fait de la Ligue de l'enseignement : dans le cas où le voyage est annulé par la Ligue, l'adhérent recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, ou par la sécurité des voyageurs ou a pour motif l'insuffisance du nombre de participants.

7 – BAGAGES : Ils doivent être étiquetés. Ils restent sous votre responsabilité et sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

8 – ASSURANCE VOYAGE : Dans le cadre de leurs garanties souscrites à leur profit auprès de l'APAC, tous les participants à un voyage ou à un séjour bénéficient des garanties principales suivantes, comprises dans nos forfaits : a) responsabilité civile (dommages causés aux tiers) ; b) défense et recours : frais réels ; c) individuelle « accident corporel » ; d) assistance (exclusivement s'il est fait appel aux services de l'assistant et après accord préalable de celui-ci) ; e) dommages aux biens personnels (sauf bicyclettes) en cas de : vol caractérisé (effraction ou violence) si déclaration aux autorités de police dans les 48 heures, détérioration accidentelle. Garantie limitée à 1100€ maximum avec franchise de 110€ par sinistre (vétusté maximum 50%).

ATTENTION : les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par l'APAC et que chaque participant peut demander, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

IMPORTANT : L'assurance APAC agit en complément, déduction faite des prises en charge de la sécurité sociale et des mutuelles (démarches normales qui restent le fait du participant).

9 – PRIX : Tous les prix figurant dans cette brochure sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la facture ou la confirmation d'inscription remise à tout participant lors de son inscription seront fermes et définitifs. Ces prix définitifs font référence pour tous les problèmes de modification ou d'annulation d'un séjour.

ATTENTION : l'assurance annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour en bénéficier, il vous faut souscrire à l'assurance optionnelle (voir ci-après).

10 – CONVOCATION DE DEPART : Elle vous sera adressée en temps utile et vous précisera le lieu de rendez-vous et les détails pratiques (horaires, trousseau,)

11 – BENEFICIAIRES DES CHEQUES-VACANCES La Ligue de l'enseignement a passé une convention avec l'Agence Nationale pour le Chèque Vacances. Vos chèques vacances peuvent être utilisés en règlement partiel ou total de tous les séjours proposés dans cette brochure. Il est indispensable de les remettre « en mains propres » au service séjours quand cela est possible ou de nous les envoyer par la Poste sous pli recommandé avec accusé de réception (après avoir complété de nos coordonnées la partie « destinataire » des chèques vacances).

12 – PLACES LIMITEES : L'ensemble des propositions contenues dans cette brochure est fait dans la limite des places disponibles en vente, en tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation que subit l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive des places mises en vente.

13 – L'ASSURANCE ANNULATION-OPTIONNELLE : Remboursement, sur présentation des pièces justificatives, du dédit que l'assuré devra verser ou l'acompte qu'il devra abandonner en cas d'annulation de son voyage avant le départ. Délai de réclamation : pour bénéficier des remboursements, l'adhérent doit obligatoirement prévenir le service séjours sous pli recommandé et dans les 5 jours ouvrés tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties souscrites. Tarifs : 4 % du montant du séjour ; **ATTENTION** : l'assurance annulation optionnelle voyage n'est valable que si elle est souscrite au moment de la réservation au cours de laquelle vous sera remise la notice descriptive des conditions de cette garantie.

14 – LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES. Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N°78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

CONTACT POUR LES RENSEIGNEMENTS ET LES INSCRIPTIONS :

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DES CÔTES D'ARMOR

A l'attention du Pôle séjours

89 boulevard Edouard Prigent

22 000 ST BRIEUC

Tél: 02.96.94.16.08

Courriel : sejours@laligue22.org

LE SITE : www.laligue22.org

LA PAGE FACEBOOK  [liguedelenseignement22](https://www.facebook.com/liguedelenseignement22)



égalité
éducation
diversité
citoyenneté
développement durable

Association adhérente à

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – CENTRE CONFEDERAL

3 rue Récamier 75341 PARIS cedex 07,

Immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours
sous le N° IM075100379"

Garantie financière UNAT 8 rue César Franck 75015 Paris
Contrat RCOV N° 336007

Agrément national du tourisme social et familial : 06.07.04

Agrément jeunesse et éducation populaire : 022ORG0399

Responsabilité civile professionnelle : assurance APAC/MAIF

3 rue Récamier 75 000

